

RAPPORT SUR L'ENQUÊTE ⁽¹⁾

RELATIVE

AUX ŒUVRES DE PATRONAGE

I

En donnant comme préface au Congrès une enquête sur la situation du patronage des libérés en France, la Commission d'organisation a obéi à trois motifs principaux.

Le premier est, pour ainsi dire, d'ordre stratégique. Chaque fois qu'il faut agir, il est sage, avant d'engager l'action, de se demander où l'on en est, d'étudier avec soin le terrain sur lequel on se dispose à évoluer. Un général prudent n'y manque jamais et fait toujours précéder ses manœuvres par une reconnaissance détaillée du terrain.

De même, au moment d'entreprendre une campagne en faveur du patronage, la Commission a éprouvé le besoin d'y préluder par une reconnaissance analogue, qui devait lui révéler les positions fortes où l'on peut s'asseoir solidement et les espaces découverts et mal défendus, où l'on ne saurait actuellement porter son effort avec chance de succès. Cette exploration préalable était nécessaire pour arrêter correctement les grandes lignes du plan de campagne et pour éclairer les délibérations du Congrès.

Mais elle devait aussi dans la pensée de la Commission avoir deux autres avantages : d'une part, contribuer à l'éducation de l'opinion publique ; de l'autre, trouver des hommes, des ouvriers, pour le patronage.

On l'a déjà dit avec raison et c'est le lieu de le redire : bien des maux ne subsistent que parce qu'on les ignore. Le jour où l'on

a le courage de les regarder en face, ils sont déjà plus d'à moitié guéris. Il est de ces choses que l'obscurité peut seule dérober à l'émotion générale. Quand on les met en pleine lumière, elles réveillent la conscience publique, qui ne peut plus en tolérer la présence et qui en exige la suppression ou le traitement.

C'est par l'enquête que de grands pays, comme la Belgique, l'Angleterre, ont prélué à la plupart de leurs réformes, notamment en matière sociale. L'enquête a été pour eux cette sorte d'examen de conscience qui précède les résolutions généreuses.

Si elle est le moyen d'agir sur l'opinion publique, l'enquête est aussi celui de chercher et de trouver des hommes.

Dés hommes, voilà en effet le grand problème et la condition vitale du succès. Les hommes peuvent, à la rigueur, suppléer les institutions ; les institutions ne suppléeront jamais les hommes : elles ne valent, en somme, que ce que valent les hommes chargés de les appliquer. On ne le dira jamais assez haut, ni avec assez d'insistance : avant tout, ce qui importe, c'est de découvrir des hommes qui se dévouent, plutôt que de créer des organisations, même ingénieuses et bien agencées. Ces organisations ont certes leur importance ; elles sont des leviers, des points d'appui, mais non des moteurs. Elles utilisent mieux la force, mais elles ne la créent pas ; leur vertu n'est pas intrinsèque, mais dépend des mains qui les dirigent et surtout des cœurs qui les inspirent.

Les hommes de bien ne font pas, Dieu merci ! défaut dans notre beau pays de France, qui est au contraire la terre promise du dévouement aux nobles idées et de l'apostolat désintéressé. Ce qui leur manque, c'est une provocation qui les révèle à eux-mêmes et aux autres ; c'est une direction qui les groupe et les mette à l'œuvre. Que de bons vouloirs en germe, qui restent stériles, faute d'être ainsi fécondés ! Que d'activités en puissance, qui se rouillent, comme des épées au fourreau !

A défaut de la lanterne de Diogène, qui permettrait d'aller à la recherche de ces hommes, l'enquête peut servir à les dénoncer. Pour une enquête, il faut en effet des correspondants, des enquêteurs. On leur demande un effort ; on les oblige à réfléchir, à étudier ces choses à côté desquelles peut-être passaient-ils constamment, sinon sans les voir, du moins sans les méditer, et qui produisent un effet de révélation, le jour où elles sont regardées bien en face ; on détermine ainsi des vocations, qui étaient latentes ; on éveille par une étincelle le « potentiel », qui som-

(1) Ce rapport n'ayant pu, comme les autres, être imprimé et distribué avant le Congrès national de patronage, nous avons cru intéressant, en raison des résultats pratiques qu'il met en lumière, de le publier dans notre *Bulletin*, en attendant qu'il paraisse dans les Actes du Congrès, actuellement sous presse. (*N. de la Réd.*)

meillait au fond des âmes et qui n'attendait qu'une excitation pour jaillir.

L'enquête est donc une sorte d'amorce ou de piège pour attirer vers ces questions des personnes qui les négligeaient, non de parti pris, par éloignement, indifférence et égoïsme, mais parce qu'elles n'y songaient pas, ou ne voyaient pas le moyen d'y collaborer pratiquement.

Afin de les faire happer par cet engrenage, le meilleur procédé est de leur demander de répondre à un questionnaire. On s'arrange pour que ce questionnaire soit à la fois très précis et très suggestif, pour qu'il guide le correspondant et lui ouvre les yeux sur des aspects du sujet et des solutions qu'il n'aurait peut-être pas entrevus spontanément. Ce questionnaire est lancé dans toutes les directions. Comme des germes qu'emporte le vent, il est de ces semences qui tombent sur le rocher ou le sable aride ; mais il en est d'autres qui rencontrent un sol favorable et qui ne tardent pas à y fructifier abondamment.

Nous avons eu beaucoup de ces bonnes fortunes et nous avons recueilli une moisson qui a dépassé nos espérances les plus ambitieuses.

Des rapports, dont quelques-uns très documentés et aussi remarquables par la profondeur des aperçus que par la précision des détails, nous ont été adressés par nos correspondants, parmi lesquels il est juste de mentionner spécialement les envois de nos sympathiques et distingués collègues : MM. Berthélemy de Lyon, Conte de Marseille, Prudhomme de Sens, Rouvin de Rennes, Rodet de Bordeaux, Berthault de Laon, Le Carpentier de Senlis, Guénon de Châteauroux, l'abbé Coulomb d'Aniane, l'abbé Villion de Saint-Léonard, MM. Destruit et Drioux d'Orléans, M^{me} de Luze de Bordeaux, MM. Raux, Bailleul et Jeannel, Directeurs de la 2^e, de la 4^e et de la 24^e circonscriptions pénitentiaires, pour ne citer que ceux-là au milieu de tant de travaux excellents.

Partout notre appel a été entendu et a rencontré l'accueil le plus bienveillant. Par endroits il a fait plus ; il a éveillé des initiatives, dissipé des hésitations, raffermi des bons vouloirs, avancé des projets vers l'éclosion. Nous avons eu la joie que, dans certaines villes, des comités de patronage se soient formés depuis l'envoi de notre circulaire ; d'autres sont en voie de formation. De toutes parts on nous a demandé des renseignements, des modèles de statuts, des indications précises sur la marche à suivre pour organiser pratiquement le patronage.

C'est notre cher et zélé Secrétaire général, M. Albert Rivière, qui a supporté le poids de cette correspondance, à la fois si accablante pour lui et si fructueuse pour la préparation du Congrès.

En même temps, l'enquête nous faisait découvrir de petites œuvres inconnues à Paris et presque ignorées dans les villes où elles fonctionnent trop modestement. Que de fois il en est ainsi dans notre beau pays, où il se dépense tant de dévouement obscur ! Les œuvres y germent spontanément, à l'insu l'une de l'autre et les personnes qui nient la liberté crient à son impuissance pour justifier leur abstention. La vérité, c'est que l'initiative privée fait beaucoup ; mais on ne le sait pas. Ce qui manque, à toutes ces œuvres, écloses au souffle de la liberté, c'est la publicité et la cohésion. Il importe de les révéler au pays et à elles-mêmes et de décupler leurs forces par la méthode et le groupement.

Tel est précisément, au regard du patronage, l'objet de ce Congrès et en particulier celui de notre enquête. Elle a rendu et au delà les services que nous attendions d'elle ; elle a éclairé jusqu'aux recoins les plus obscurs du pays ; elle a fait surgir des concours, révélé des hommes. Son succès même atteste que l'idée du patronage était dans l'air. Le Congrès arrive à son heure pour profiter de cette heureuse disposition, que je salue et qui reporte les esprits et les cœurs vers une question tout ensemble de préservation sociale et d'humanité.

II

Après avoir ainsi indiqué les motifs de l'enquête et affirmé son succès, je sortirais des limites assignées à ce rapport, si je voulais exposer en détail tous les enseignements qu'elle nous a fournis.

Les membres de la Société générale des Prisons peuvent déjà se faire une idée de la fécondité de l'enquête et de la richesse de ses résultats par la lecture de notre *Bulletin* qui, depuis quelque temps, la découpe en tranches dans le chapitre que chaque numéro consacre à la revue du patronage et des institutions préventives. M. Henri Joly, un maître dans ces matières, a de son côté mis à contribution l'enquête dans un magistral article qu'a publié le *Correspondant* du 10 avril dernier sous le titre : *Un prochain Congrès, les œuvres du patronage*, et dont on ne saurait trop recommander la lecture.

A ces premiers travaux, qui font déjà pressentir l'intérêt de

l'enquête, la Commission se propose d'en ajouter prochainement un autre qui en donnera la substance même et qui sera jointe en annexe au compte rendu du Congrès. Ce sera un tableau synoptique qui présentera, méthodiquement groupées par département et par section, toutes les œuvres de patronage existantes, avec une notice sommaire sur leur but, leur histoire et leurs résultats.

Nous chercherons à accompagner cet inventaire ou ce catalogue d'une carte, où seront figurées à leur emplacement respectif, en les différenciant par des signes conventionnels, les maisons centrales, les prisons cellulaires et les œuvres de patronage, de manière à faire apparaître aux yeux les contrées où fleurit le patronage et celles où il est presque inconnu, les oasis disséminées au milieu de trop vastes déserts. Une carte ainsi dressée nous paraît devoir être à la fois un encouragement pour les uns et un stimulant pour les autres. Établie à la veille d'un mouvement en avant, elle permettra d'en suivre et d'en mesurer les progrès dans les éditions ultérieures qui seront tenues à jour.

Ce travail considérable de dépouillement et de classement a été fait avec un soin extrême par notre dévoué Secrétaire général adjoint, M. Turcas. C'est à lui que nous serons redevables de ce répertoire méthodique du patronage, qui ne sera pas l'un des moindres résultats du Congrès.

III

Forcé de sacrifier les détails qu'on retrouvera dans ces relevés, le présent rapport se bornera à faire le tour de l'enquête, en prenant pour guide le questionnaire et en signalant, sans citer de noms, les traits généraux des réponses que contient le dossier.

Là où il existe, le patronage prend plusieurs aspects et s'étend depuis un certain minimum jusqu'à la gamme complète de ses attributions.

Sous sa forme embryonnaire, le patronage apparaît çà et là et se traduit par l'allocation de quelques secours aux libérés indigents, notamment sous forme de vêtements décents, qui leur permettent d'aller chercher du travail. Les fonds affectés à cet emploi proviennent de plusieurs sources, telles que cotisations spontanées dans le tribunal et le barreau ; le plus souvent, fondations charitables ou subventions départementales. Il s'agit parfois de sommes infimes (30 à 100 francs par an), qui sont distribuées par l'aumô-

nier, le sous-préfet, la commission de surveillance, généralement par le gardien-chef. Nous avons rencontré un nombre assez considérable de localités où les choses se passent ainsi, en vertu de profondes et d'anciennes traditions.

Ailleurs, on fait davantage. On visite les prisonniers pendant leur détention pour gagner leur confiance et les trier. On s'occupe de leur famille ; on les recueille à leur sortie, on les secourt, on s'occupe de les placer.

Ici se rencontre la grosse question du parti à prendre pour cette transition qui sépare la prison du placement définitif. On ne peut laisser le libéré dans la rue, livré aux pires suggestions du ruisseau et des rencontres mauvaises. En attendant qu'il soit réintégré dans la société, qu'un atelier le reçoive, il faut le recueillir quelques jours : de là, les diverses solutions de l'asile permanent, du refuge provisoire, des bons d'auberge, qui s'appliquent sur les ressources et les convenances locales, et sur lesquelles la discussion ne manquera pas de s'ouvrir dans le Congrès.

Le danger et la crainte sont de perdre dans la promiscuité de l'asile les bienfaits de la cellule, là où elle existe. Généralement les bons d'auberge ont donné de médiocres résultats. Au contraire les asiles, avec petits groupes disséminés et choisis, ont mieux réussi et semblent en tous cas indispensables pour les femmes.

Là où l'on a pu organiser des ateliers, on se trouve très bien d'imposer l'obligation du travail, comme pierre de touche des dispositions des libérés et comme criterium de l'intérêt qu'ils méritent. De plus en plus, le travail doit devenir la condition fondamentale du patronage et de l'assistance.

Dans certaines villes on a noué des relations entre l'œuvre du patronage et celle de l'hospitalité de nuit, pour donner aux libérés un refuge momentané. Ce sont là des combinaisons qui veulent être maniées avec beaucoup de prudence pour ne pas compromettre les deux institutions à la fois.

Parfois et notamment pour les femmes, on se préoccupe bien plus de leur relèvement moral, que de leur placement et de leur rentrée dans le monde. A celles qui, après une chute, n'aspirent qu'à la retraite et à la paix, s'ouvrent les « solitudes », les œuvres du bon Pasteur, les associations de Sainte-Catherine de Rennes, la maison de Béthanie, ou la charité vis-à-vis des femmes déchues s'élève jusqu'à la hauteur la plus sublime.

Enfin, certaines sociétés puissamment outillées embrassent le devoir complet du patronage et, prenant le libéré avant sa sortie

de prison, le suivent jusqu'à sa réintégration dans la vie régulière et au delà. Elles leur viennent en aide par des secours en nature, le moins possible en argent, par des conseils, par des démarches pour les réconcilier avec leur famille, pour les rapatrier, pour leur procurer du travail, pour faciliter leur émigration, ou leur engagement volontaire dans l'armée.

Le plus souvent, ce sont les commissions de surveillance placées auprès des prisons, qui ont pris en province l'initiative de ces œuvres et les ont organisées, soit en cumulant les deux rôles, soit en constituant, à côté d'elles et à l'état d'organisme distinct, un comité de patronage, dont une partie de leur personnel forme le noyau et qui s'est complété par diverses adjonctions. C'est à ce dernier système que nos correspondants donnent en général la préférence, parce qu'il a, disent-ils, l'avantage d'assurer au comité de patronage, avec le prestige administratif de la commission et la haute compétence de certains des magistrats et fonctionnaires qui la composent, des concours indispensables à l'efficacité du patronage, tels que ceux des médecins, des avocats, des ministres du culte, des industriels, des entrepreneurs.

Ces œuvres ne s'occupent pas toutes de tous les libérés. La plupart d'entre elles se spécialisent : les unes pour les hommes, les autres pour les femmes, celles-ci pour les petits garçons ; celles-là pour les petites filles. D'autres sélections s'opèrent d'après la religion, ou d'après le degré présumé de perversité des libérés et la chance de les relever. Ainsi certaines sociétés ne s'occupent que des condamnés primaires, ou des enfants arrêtés, mais non atteints par une condamnation ; d'autres, seulement des libérés conditionnels ; d'autres, — surtout chez les œuvres consacrées aux femmes, — excluent les condamnés pour affaires de mœurs. En un mot, il s'est établi, sous la pression des besoins et des affinités, une spécialisation, une division du travail, qui imprime à toutes ces œuvres, mues par l'inspiration, une grande variété d'organisation et d'aspects.

Un fait qui ressort avec évidence de presque toutes les dépositions de l'enquête et de l'examen des budgets produits, c'est que déduction faite des subventions allouées par l'État ou les départements, les œuvres de patronage n'imposent pas à leurs membres de lourds sacrifices pécuniaires. Ce qu'elles veulent, ce n'est pas tant de l'argent que du dévouement ; c'est le don de soi. Il est vrai que, de tous les dons, celui-là est le plus difficile. Ouvrir son porte-mon-

naie par bienséance pour une quêteuse, cela se fait couramment. Se donner soi-même est plus rare, mais aussi combien plus efficace et plus méritoire ! Ce don là n'appauvrit pas ; il enrichit ; il est aussi utile à l'assistant qu'à l'assisté, et plus il coûte, plus aussi il rapporte.

IV

Je viens de parler des localités où le patronage existe, serait-ce à l'état embryonnaire. Mais hélas ! Combien n'est-il pas d'autres, où il n'existe pas, et même où il n'existe plus.

Il s'est fait de 1877 à 1881, sous la pression de l'administration, une forte poussée vers le patronage ; mais le mouvement s'est plus étalé en surface qu'en profondeur. Il était en partie factice et s'est arrêté, dès que l'impulsion du centre a cessé.

On constate avec regret cette absence du patronage, même auprès de certaines prisons pourvues du régime cellulaire. Or nos correspondants sont unanimes à déclarer que la cellule appelle le patronage et le rend fécond ; à ce prisonnier qu'on séquestre dans une tombe de pierre pour le séparer des mauvais éléments, il faut donner de bons contacts qui le soutiennent dans la prison et le protègent à sa sortie. Patronage et emprisonnement cellulaire vont ainsi de pair ; ils s'entraident, et se complètent pour atteindre ce grand but : le relèvement du condamné et sa réintégration dans la vie normale.

Presque toujours, cette absence du patronage correspond à des localités, dont les prisons ne reçoivent que des condamnés à de courtes peines. Nos correspondants nous expliquent que, dans ces conditions et vis-à-vis des prisonniers qui ne font que passer, le patronage est privé de son utilité ordinaire et destitué de ses moyens usuels d'actions. Ils ajoutent que, touchés à peine par la justice pour des rixes, des fautes sans gravité, la plupart des condamnés rentrent chez eux sans flétrissure et reprennent leur place au foyer rural et au travail des champs. Quant aux autres, ce sont généralement des vagabonds pour lesquels on perdrait, en même temps que son temps et sa peine, son crédit, si l'on cherchait à leur procurer du travail qu'ils ne veulent pas et dont ils ont l'horreur, ce que les allemands appellent *arbeitscheu*.

Ailleurs, on nous dit que l'opinion publique est indifférente, ou malveillante ou même hostile pour le patronage, qu'ouvriers et patrons ont de la répulsion pour les libérés, que la population en a

peur, qu'elle verrait avec déplaisir toute œuvre qui menacerait de les retenir dans la ville même, où se trouve la prison dont ils sortent ou dans son voisinage. Ce sont des éléments dangereux, dont il s'agit avant tout de se purger au plus vite, en les expédiant au loin.

Ailleurs, enfin, des correspondants nous font un tableau découragé des difficultés auxquelles se heurte inévitablement dans certaines localités l'organisation d'un comité de patronage. Ces difficultés tiennent surtout aux divisions politiques et religieuses, qui partagent la population d'une ville de province en deux ou trois camps, sinon même en multiples coteries. Il suffit qu'un nom figure sur une liste pour mettre en fuite toutes les personnes d'un autre bord et réciproquement. On aboutit ainsi, d'élimination en élimination, à la négation et à l'impuissance.

Ces motifs sont réels et quiconque a vécu en province le sait de reste. Mais ne sont-ils pas caressés un peu trop complaisamment et grossis pour excuser l'abstention? Certes, tout est difficile, mais rien n'est impossible à qui sait vouloir. Il est plus commode de s'arrêter devant les obstacles que de les franchir; mais le devoir social n'admet pas ces molles capitulations. Pendant que l'on disserte sur la difficulté de s'opposer au flot de la récidive, il monte, il monte encore, il monte toujours, et il menace de tout emporter. Chaque jour le danger s'accroît. Nous n'en sommes plus à dire comme autrefois: *Posterì, vestra res agitur*. C'est notre affaire qui est en jeu: ce sont nos biens, nos personnes qui sont en péril.

«Lancer un criminel dans la circulation sans qu'il soit amendé, a dit Livingston, c'est frapper sur la société une contribution dont le montant n'est pas déterminé.» Ces hommes, ces libérés, que vous ne voulez pas apaiser, moraliser, transformer en citoyens utiles, en travailleurs, vous en faites des bêtes fauves, lâchées sur la société. Elle les repousse: ils se vengent à leur façon par le crime et l'on tourne ainsi dans un cercle effroyable, dont on ne peut sortir que par le patronage!

Que pèsent, auprès de ce danger imminent, ces mesquines questions de personnes, ces étiquettes de partis, de caste, où l'on s'emprisonne de peur d'agir? Le temps est passé de ces prétextes, qu'on se donne à soi-même pour s'engourdir et s'amnistier à ses propres yeux. Le moment est venu de l'action. Quand des hommes de bien, notoirement étrangers à des préoccupations étroites et intéressées, prennent dans une localité la tête du mouvement, leur ascendant personnel couvre le reste de la liste, et entraîne

les hésitants. Même en dehors du patronage, n'est-ce pas un admirable résultat que de voir des enfants d'un même pays, oubliant ce qui les divise, concourir la main dans la main à une œuvre de bien public?

L'État a son rôle, et un rôle important, à jouer dans cette croisade. Si nous sommes de ceux qui veulent contenir son action dans sa sphère légitime, nous sommes loin de nier l'utilité, la nécessité même de son intervention. L'Administration peut beaucoup pour le patronage qui ne saurait se passer d'elle, et comme elle peut beaucoup, elle doit beaucoup aussi. Tout ce que le patronage sauvera de récidivistes, constitue un gain inappréciable au point de vue moral, par la transformation d'éléments putrides en éléments sains, d'agents de destruction en agents de production. Même en rabaisant la question à ses côtés matériels et budgétaires, chaque récidive supprimée par le patronage, c'est une économie sur le budget des prisons; c'est l'endigement de ce flot bourbeux, sous lequel la société court risque d'être submergée.

L'Administration est donc tenue de mettre sa force au service du patronage, de faciliter et d'encourager la formation de sociétés de ce genre, de leur ouvrir l'accès des prisons, de leur prêter ses fonctionnaires, de leur donner des subventions. Je suis heureux de lui rendre, d'après nos correspondants, ce témoignage que, sauf quelques dissonances locales, elle s'inspire de plus en plus de ce devoir et facilite le patronage, loin de l'entraver.

Le reste regarde l'initiative libre, qui seule a l'élasticité, la liberté d'allure, la douceur de main nécessaires pour les contacts avec ces malheureux qu'il faut non courber sous la répulsion, mais redresser, relever pour les réintégrer dans la société. Excellente pour la formule, pour la consigne, l'Administration est dépaysée sur ce terrain du sauvetage moral, qui exige des qualités d'un tout autre ordre. Il y faut des qualités spéciales d'initiative, de sélection, de diversité, qu'on ne saurait sans imprudence et sans injustice demander à l'État, tandis qu'elles sont le caractère même des associations libres.

Le mal est si grand que ce n'est pas trop de faire appel à l'action convergente de toutes les forces: celle de l'État, qui ouvre et ferme la porte des prisons, qui dispose du concours de ses fonctionnaires et des subsides du trésor; celle de l'initiative privée, qui peut s'occuper de l'individu, l'aimer, s'attacher à ses pas et ne le quitter qu'amendé et réintégré, s'il est susceptible de guérison. Ces actions, d'après nos correspondants, doivent se combiner,

se concerter en vue d'un but commun, mais à la condition que chacune d'elles se renferme sur son terrain et respecte celui de son associé.

Nos correspondants n'ont pas été moins formels et moins unanimes sur la question relative au groupement des sociétés de patronage. Ils ont, il est vrai, différé sur le point de savoir si ce groupement devrait comprendre deux échelons : la région et le pays tout entier ; mais tous ont proclamé l'indispensable nécessité d'un bureau central, qui servirait de lien entre les diverses sociétés, sans gêner leur indépendance, et en n'intervenant auprès de chacune d'elles que dans la mesure discrète et bienfaisante où son intervention serait sollicitée. A l'appui de cette conclusion, on fait remarquer que des sociétés locales se sentent en l'air, qu'elles sont impuissantes à rayonner au loin, que leur union étendrait et féconderait leur action pour le placement, qu'elles se fortifieraient par leurs contacts réciproques, et que chacune bénéficierait ainsi de l'organisation et de l'exemple de toutes les autres. Ce serait un enseignement mutuel et un échange incessant de services.

Les pays voisins ont montré qu'à ce prix seulement le patronage pouvait acquérir toute son efficacité, en facilitant et en fécondant l'action de toutes les sociétés locales, et c'est en ce sens qu'a conclu le Congrès d'Anvers en 1890, dans sa résolution ainsi conçue : « Le Congrès recommande de rattacher entr'elles les institutions de chaque pays par une organisation centrale qui, tout en conservant à chaque société son caractère propre et son autonomie, multiplie ses moyens d'action par l'échange des idées et des informations, et l'associations des efforts. »

Déjà, par la nécessité même des choses, il s'est produit certaines affiliations spontanées de sociétés provinciales avec de grandes sociétés de Paris, des unions qui s'étendent aux divers départements d'une même circonscription pénitentiaire. Partout, on sent le besoin de ce rapprochement : l'enquête, sur ce point, apporte une démonstration lumineuse et nous osons espérer que le Congrès la sanctionnera par ses résolutions.

V

Ce qui résulte de l'enquête, dont je viens d'être le bien insuffisant historiographe, c'est que l'idée de patronage est à l'état instinctif dans les esprits et n'attend qu'une occasion favorable pour

passer dans les faits. Ce printemps de 1893, avec le Congrès actuel, peut et doit être son «germinal». La terre est prête, les germes fermentent. Au Congrès de faire lever la moisson !

Il ne faut ni se faire illusion sur la facilité de l'entreprise, ni s'en exagérer les difficultés. Il ne faut pas non plus poursuivre la réalisation d'un type absolu qui violenterait les habitudes, les tendances, les conditions du milieu. Toute solution est bonne qui tend au but : le relèvement du libéré. Ce qui importe, ce n'est pas d'administrer des remèdes «suivant l'ordonnance», c'est de guérir. Si l'on n'est pas encore mûr pour la société complète de patronage, avec ses attributions étendues, que l'on se contente d'une organisation plus modeste. Là même où l'on ne peut pas encore constituer un comité de patronage, qu'on débute par de simples correspondants individuels. Ce sera un premier noyau autour duquel viendront plus tard s'agréger les éléments d'un comité. Avant tout, il faut commencer à agir, démontrer le mouvement en marchant. Ces organisations rudimentaires se poursuivront, puis avanceront d'un échelon, jusqu'à leur ascension complète. Ce mouvement sera puissamment aidé par la prison cellulaire qui donne au patronage sa nécessité et son efficacité, et par la création d'un bureau central, qui rapprochera en un solide faisceau toutes les sociétés locales, en décuplant leurs forces, sans porter atteinte à leur autonomie.

Tels sont les enseignements et les postulats de l'enquête ; ils ont été écrits sous la dictée des faits et de nos correspondants. Il appartient au Congrès de donner une haute consécration à ces vœux, d'en préparer la réalisation et de marquer chez nous une date décisive dans l'histoire du patronage des libérés.

25 mai 1893.

E. CHEYSSON.